

2303 23/04 1 1

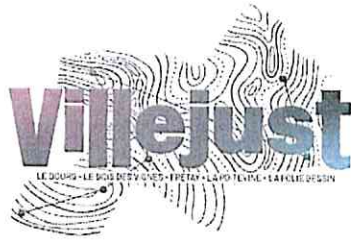
Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le **11 AVR. 2023**



ID : 091-219106663-20230403-CM02\_2023\_08-DE



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02\_2023\_08

L'An deux mil vingt-trois, le 3 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/03/2023

DATE D'AFFICHAGE : 29/03/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON.

Excusé(es) représenté(es) : , M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-14 ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L1612-12 ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-1 et suivants ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion 2022 réalisé par la trésorerie de Palaiseau sont concordants avec ceux du compte administratif de la commune ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 27 mars 2023;

Monsieur Le Maire donne lecture des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2022, qui se décomposent de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 1 822 932,28 €  
RECETTES : 2 431 976,86 €

Excédent de la section d'investissement :	609 044,58 €
Excédent N-1 de la section d'investissement :	954 666,08 €
Excédent de la section en investissement 2022 :	1 563 710,66 €
Restes à réaliser en dépenses à reprendre en N+1 :	1 019 737,87 €
Restes à réaliser en recettes à reprendre en N+1 :	0,00 €
Excédent de clôture de la section en investissement 2022 :	543 972,79 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 4 578 952,62 €  
RECETTES : 5 710 701,30 €

Excédent de la section de fonctionnement :	1 131 748,68 €
Excédent N-1 de la section de fonctionnement :	2 652 624,21 €
Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2022 :	3 784 372,89 €
Excédent global de clôture des 2 sections :	4 328 345,68 €

Sous la présidence de Madame Sylvie ARMAND-BARBAZA, 1<sup>ère</sup> Maire Adjointe déléguée aux finances, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle,

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

APPROUVE le compte Administratif de la Commune pour l'année 2022.

PREND NOTE que le résultat de clôture de l'exercice 2022 sera repris sur le budget primitif 2023.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 03/04/2023*

Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI